



## **ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL**

### relatif à l'autorisation d'exécuter et de faire exécuter les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz

*Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,*

vu la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE), du 2 octobre 2012 ;

vu le règlement communal sur les eaux, du 18 avril 2016 ;

vu la demande d'octroi d'autorisation générale d'installer présentée par M. Enes Kurtic pour l'entreprise Rougemont SA aux Geneveys-sur-Coffrane ;

vu le préavis favorable de Viteos SA ;

sur la proposition du chef du dicastère des eaux,

#### **arrête :**

#### **Autorisation**

##### **Article premier :**

M. Enes Kurtic, né le 15 janvier 1993, originaire de Fontainemelon, titulaire du Diplôme Fédéral de Maître sanitaire, représentant de l'entreprise Rougemont SA, rue des Tilleuls 1, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane, est autorisé à exécuter et faire exécuter par le personnel de l'entreprise, sous son contrôle et sa responsabilité, les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz.

#### **Intransmissibilité**

##### **Art. 2 :**

La présente autorisation générale est accordée à Enes Kurtic personnellement. Elle est intransmissible.

#### **Conformité**

##### **Art. 3 :**

Le titulaire de l'autorisation générale d'installer se conformera en tous points au règlement précité, aux directives GW1 de la SSIGE et aux ordres de Viteos SA.

#### **Entrée en vigueur**

##### **Art. 4 :**

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.



**Arrêté du Conseil communal**  
relatif à l'autorisation d'exécuter et de faire exécuter les travaux d'installations  
intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz

**Exécution**

**Art. 5 :**

Le dicastère des eaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Val-de-Ruz, le 27 novembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le chancelier

A.-C. Pellissier

P. Godat

**Distribution (en original) :**

- **M. Enes Kurtic**           **1**
- **Chancellerie**               **1**
- **Viteos SA**                   **1**